

CA SIAZIM
2026_04_22_01

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIÈGE : HÔTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TÉLÉPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Le Conseil d'Administration du SIAZIM s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Biarritz, mercredi 22 avril 2026 à 9h00, sur invitation, en date du 16 avril 2026, adressée par M. Emmanuel ALZURI, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Serge BLANCO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Ana EZCURRA

Présents : M. Serge Blanco, Mme Nathalie DESTANDAU, Mme Sophie Borotra, Mme Ana EZCURRA, M. Emmanuel ALZURI, M. Marc BERARD, M. Marc CAMPANDEGUI

Excusés/absents : M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE (Procuration à Monsieur Serge BLANCO), M. Thomas ANDRO

**INSTALLATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SIAZIM**

Les Conseils Municipaux des Villes de BIARRITZ et BIDART ont désigné, lors de leur séance respective des 30 mars et 16 avril 2026, leurs délégués au Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Zone « Ilbarritz-Mouriscot ».

C'est ainsi qu'ont été nommés :

- Le 16 avril 2026, à BIARRITZ :
 - o M. Serge Blanco, Maire
 - o M. Jean Baptiste Dussaussois Larralde, 1er Adjoint au Maire
 - o Mme Nathalie Destandau, 2ème Adjointe au Maire
 - o M. Thomas Andro, 3ème Adjoint au Maire
 - o Mme Sophie Borotra, 4ème Adjointe au Maire
 - o Mme Ana Ezcurra, Conseillère municipale

- Le 30 mars 2026, à BIDART :

- M. Emmanuel ALZURI, Maire
- M. Marc BERARD, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. Marc CAMPANDEGUI, 5^{ème} Adjoint au Maire

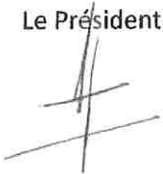
Sont donc installés, en qualité de membres du Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la zone « Ilbarritz-Mouriscot », les personnes susnommées.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre acte de cette installation.

Le conseil d'administration du SIAZIM prend acte

Fait et délibéré en séance le 22 avril 2026

Le Président



Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.